REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

- - - - -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- - - - -

DECRET N° 82-275 du 17 Août 1982

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire, de l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du 16 Août 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Août 1982, le Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Août 1982

pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MJP-MTAL 6 PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-